



### « Va Petit Mousse »

Cher(e) ami(e),

Nombreux sont les bordelais de souche ou de passage, qui ont vu le « Petit Mousse » (voir photo ci-contre), ou pour les plus jeunes, embarqué à bord pour faire le tour de l'île au Jardin Public.

Ce bateau, mis à l'eau en 1893, a fonctionné quasiment sans interruption jusqu'en 2005, année où épuisé, rouillé et obsolète, il a été retiré du service et stationné dans les serres de la Ville de Bordeaux. On estime que le Petit Mousse a, au cours de sa longue vie, parcouru 126 000 Km et transporté cinq millions de passagers...

Une association de passionnés, désireux de reconstruire à l'identique et remettre à flot un nouveau Petit Mousse s'est créée en 2010 sous le nom de « Va Petit Mousse » et a réussi à réunir un budget de 220 000 euros, auprès de 22 mécènes, correspondant aux 22 places autorisées à bord. Le bateau est actuellement en cours de construction au chantier Dubourdieu de Gujan-Mestras (33). Il devrait entrer en service au Jardin Public au printemps 2020.

Le Petit Mousse historique, quant à lui, en piètre état, doit entrer au nouveau musée de la Marine et de la Mer, pour y être exposé, mais après des travaux de conservation dont le coût est estimé à 8.000 €. Ce budget reste à réunir.

L'association « Va Petit Mousse » qui est bénéficiaire des dons, a obtenu du fisc le droit à la réduction d'impôt (art. 200 et 238 du CGI) ; ce qui permet de déduire 66% du montant des sommes données, dans le plafond de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € ne coûte finalement plus que 33 € au donateur. La déduction fiscale ne vaut que pour les particuliers, et non pour une association comme le Cercle de la Marine, mais notre association doit pouvoir jouer le rôle d'intermédiaire dans cette opération.

**Je propose dans l'immédiat à celles et ceux qui seraient prêt(e)s à participer à cette opération, de se faire connaître auprès de moi, en indiquant le montant du don envisagé.**

L'opération devant être close à fin Mars 2020, il est important que votre réponse me parvienne **pour le 10 février 2020, au plus tard.**

Dans un deuxième temps, je reviendrai vers vous pour vous indiquer la marche à suivre pour l'envoi de vos dons et le bénéfice de la réduction d'impôt.

Jean-Michel Suche  
Bordeaux le 24 janvier 2020.

